

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 29 du 16 septembre 2008 - 2 pages

Actualité

Colza

STADES : cotylédons à 3-4 feuilles pour les semis classiques, et 4 à 6 feuilles pour les semis avant le 15 août.

Peu d'évolution de la situation :
- l'activité des limaces et des petites altises reste faible à modérée (à surveiller encore sur les parcelles à moins de 2 feuilles),
- présence variable de mildiou sur cotylédons,
- captures de tenthrèdes en accroîssement sur certains sites. Les femelles sont aptes à pondre et une première chenille a été observée à Crisenoy (77).
- toutes premières captures de grosses altises notamment en limite Essonne - Yvelines (Janvry, Ponthévrard, Saint Cyr sous Dourdan),
- absence de pucerons sur les parcelles du réseau. Leur installation devrait démarrer avec les journées ensoleillées annoncées.

Aucun insecticide justifié à ce jour.

Chrysomèle du maïs

La campagne de piégeage se poursuit jusqu'à la fin septembre. Aucune nouvelle capture enregistrée dans la région.

Pour la préparation des assolements du printemps 2009, il est utile de rappeler que suite à la capture d'un insecte cet été dans l'Essonne, des obligations de rotation sont de nouveau mises en place sur le périmètre concerné (voir carte page suivante) :
- parcelles situées en zone focus : pas de maïs en 2009 sur les parcelles qui étaient en maïs en 2008 ou 2007,
- parcelles situées en zone de sécurité : pas de maïs en 2009 sur les parcelles qui étaient en maïs en 2008.

Les obligations de rotation actuellement en vigueur, notamment autour des aéroports internationaux (Roissy et Orly) seront probablement reconduites pour la campagne à venir. Voir la liste des communes concernées dans le bulletin du 20 février.

Au delà des zones concernées par des mesures réglementaires, nous recommandons d'éviter la culture du maïs deux années de suite sur la même parcelle.

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

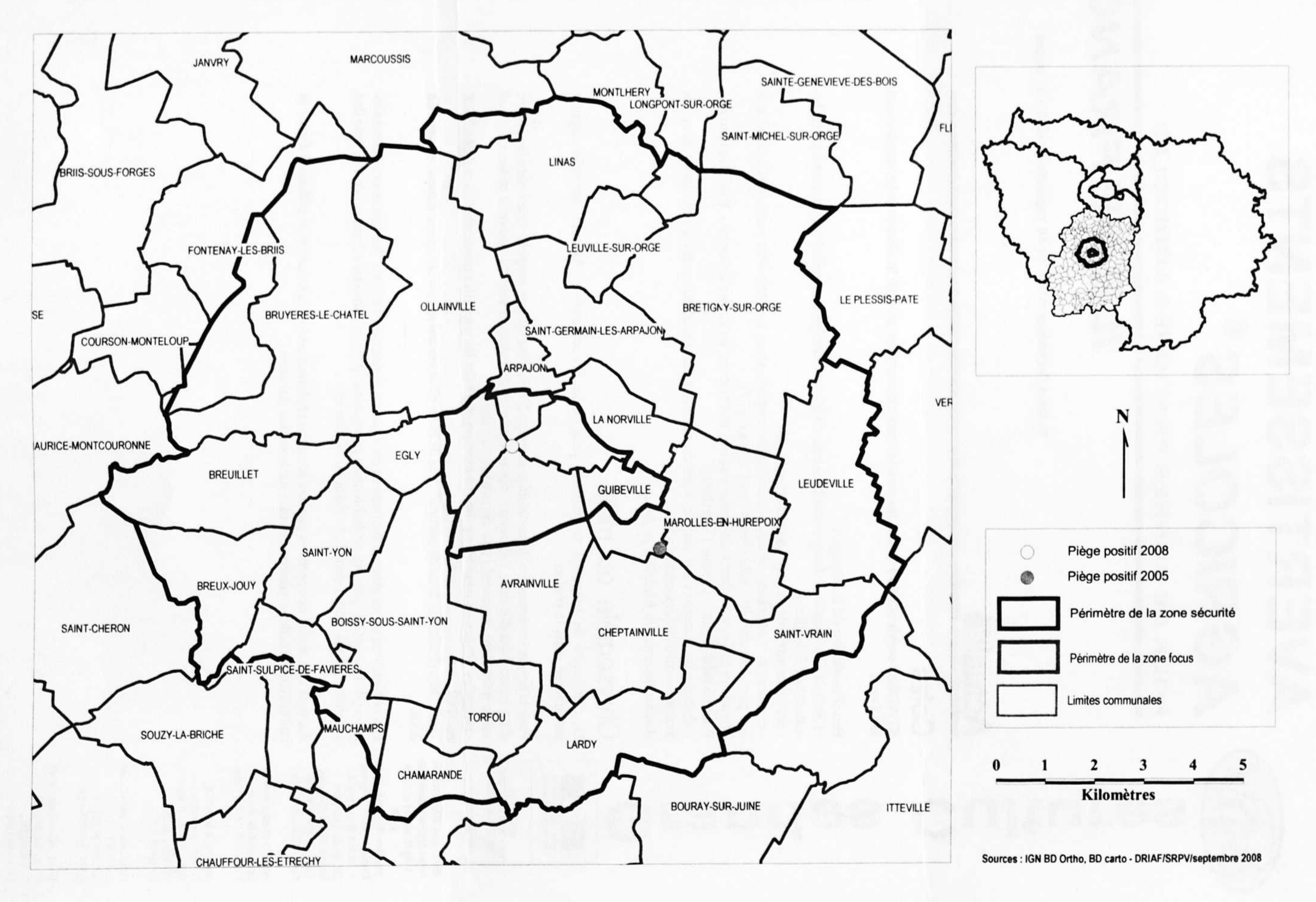
Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2008 :
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

Périmètres et zones de lutte contre Diabrotica virgifera associés au foyer d'Avrainville (91)



Sources : IGN BD Ortho, BD carto - DRIAF/SRPV/septembre 2008